

La Mairie

1 place de la mairie - 03190 Verneix - **04.70.07.82.47** - mairie-verneix@wanadoo.fr

Ouverte : lundi de 9h à 11h30 et de 12h15 à 19h00, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 12h15 à 17h00, le mercredi de 9h à 11h30

Permanence du Maire et des adjoints : tous les lundis de 17h à 19h00

Correspondant «La Montagne»

Pour les annonces à diffuser, adressez-vous à Joël Martin au : 06.27.39.32.50 ou par mel : joelmartin.epinaudons@orange.fr

Recensement militaire des jeunes atteignant 16 ans :

Les filles et garçons atteignant l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie au cours du mois de leur anniversaire. A l'issue de cette inscription est délivrée une attestation de recensement. Cette formalité permet de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 20 mars 2017, les demandes de carte d'identité nationale (nouvelle demande, renouvellement, perte, vol..) ne

se font plus à la mairie de domicile. Dans le cadre de l'unification des procédures de traitement, la démarche doit être faite auprès d'une commune équipée d'un dispositif de recueil électronique. Seules les communes suivantes, dans l'arrondissement, en sont équipées:

- Montluçon
- Cosne d'Allier
- Commentry
- Montmarault
- Marcillat en Combraille
- Cérilly

P.A.C.S :

La conclusion des PACS se fait désormais en mairie. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser en mairie ou sur www.service-public.fr.

ETAT CIVIL 2018

Naissances :

- VALETTE Gabin
- VALETTE Nino
- TRIBOULET Elza
- LAMARQUE Louise
- VALLIAMEE Johélie
- LASSET Paul

Mariage :

- Caroline MULOT et Yoan DRAPEAU

Décès :

- ALVES Manuel
- BONNEFOI Jean Claude
- BERNALIER Jean - Baptiste
- NORE Nicolas
- ROBERT Lucien

Tarifs services publics au 1^{er} janvier 2019 :

Assainissement :

- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 900€
- Redevance assainissement (le m³) : 0.90€

Cimetière :

- Concession cimetière : 85€/m²
- Inhumation : 40€
- Dépositoire communal : 0.30€ /jour . Après un an : 0.80€/jour.

Dépôt d'urnes :

- Plusieurs possibilités sont à disposition des familles au cimetière pour déposer les cendres d'un défunt, se renseigner à la mairie pour les modalités à respecter :
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir - gratuit
 - Dépôt d'urne dans une des cases du columbarium coût 200€ pour 20 ans renouvelable une fois.
 - Dépôt d'urne dans une cavurne : petit caveau destiné à recevoir une urne, à construire après achat d'une concession de 1mx1m. Coût : 200€ pour 20 ans renouvelable
 - Dépôt d'urne dans un caveau de famille – même procédure que pour un cercueil

Locations et services :

- * Salle polyvalente :
- Location salle (habitant commune) : 140€ le week-end

- Location salle (hors commune) : 220€ le week-end.
- Vin d'honneur en semaine uniquement (commune) 60€. Hors commune : 90€
- Participation aux frais de fonctionnement pour les associations : 40€
- * Salle des Associations : Gratuite pour les associations, clés disponibles en mairie aux heures d'ouverture. Accès WiFi disponible.
- * Garderie (sauf mercredi matin) de 7h30 à 8h50 et de 16h10 à 18h30 : 2€/heure (habitant de la commune).
- * Tickets de cantine : 2€30

Ramassage des ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue tous les mercredis matin par le SICTOM Région Montluçonnaise pour les ordures ménagères et le lundi matin pour les déchets papier, plastiques, cartons (bacs jaunes).

Passage de la tritoumobile :

La déchetterie mobile stationnera sur le parking situé au croisement de la route de Savigny et de la D302 :
- du 22 au 24 juillet 2019 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30.